

**Dossier d'Information
2023/2024**



À garder à la maison

Sommaire

A. Présentation de l'équipe éducative.....	3
B. Philosophie et objectifs	5
C. Règlement interne de l'Internat.....	6
I. Déroulement	6
1. <i>Ouverture de l'Internat</i>	<i>6</i>
2. <i>Horaire quotidien</i>	<i>6</i>
3. <i>Repas.....</i>	<i>7</i>
4. <i>Etude</i>	<i>7</i>
5. <i>« Internatszait »</i>	<i>7</i>
6. <i>Sorties :.....</i>	<i>8</i>
7. <i>Loisirs et activités</i>	<i>8</i>
8. <i>Messes.....</i>	<i>8</i>
II. Santé et hygiène	9
1. <i>Médicaments et visites médicales.....</i>	<i>9</i>
2. <i>Poux de tête</i>	<i>9</i>
III. Absences	10
1. <i>Absence exceptionnelle.....</i>	<i>10</i>
2. <i>Absence pour maladie.....</i>	<i>10</i>
IV. Téléphones portables et tablettes numériques	10
V. Engagements :	11
VI. Divers :.....	13
1. <i>Les chambres.....</i>	<i>13</i>
2. <i>Vol et vandalisme.....</i>	<i>13</i>
3. <i>Sanctions et motifs d'exclusion</i>	<i>13</i>
4. <i>Prix de l'Internat.....</i>	<i>14</i>
5. <i>Résiliation du contrat au cours de l'année scolaire.....</i>	<i>14</i>
6. <i>Contrat d'Internat</i>	<i>14</i>
VII. Affaires personnelles à apporter	15
VIII. Contact.....	15
<i>Informations pour la rentrée 2023/2024 :</i>	<i>16</i>

A. Présentation de l'équipe éducative

Chargée de direction



Christine Goy
462666-535
christine.goy@epf.lu

**Chargée de direction
adjointe**



Chingyi Chan
462666-535
chingyi.chan@epf.lu

Psychologue



Helena Martins
499431-518
helena.martins@epf.lu

Educatrices graduées des élèves de 2^e – 1^e



Cathy Kaes
cathy.kaes@epf.lu

**Numéro de téléphone
462666-537**



Martine Mersch
martine.mersch@epf.lu

Educatrices et éducateur gradué(e)s des élèves de 7^e – 3^e



Isabelle Bausch
isabelle.bausch@epf.lu



Claudia Giardin
claudia.giardin@epf.lu



Pascale Gillen
pascale.gillen@epf.lu



Mélanie Genewo
melanie.genewo@epf.lu



Véronique Nothum
veronique.nothum@epf.lu



Catherine Sauer
catherine.sauer@epf.lu



Chiara Stelmes
chiara.stelmes@epf.lu



Jessy Weidert
jessy.weidert@epf.lu



Tom Widong
tom.widong@epf.lu



Simone Winandy
simone.winandy@epf.lu

Numéro de téléphone
462666-536

B. Philosophie et objectifs

Notre Internat est un établissement fondé par les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. L'éducation qui y est dispensée répond aux valeurs chrétiennes et encourage le partage, l'amour du prochain, le respect de soi-même et d'autrui ainsi que la tolérance. L'Internat est ouvert à toutes les filles de l'Ecole Privée Fieldgen quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses.

Nos objectifs:

- favoriser le bien-être physique, psychique et affectif
- favoriser l'autonomie
- favoriser le développement social
- soutenir l'encadrement scolaire et éducatif

L'Internat offre:

- un lieu de résidence pendant les jours scolaires
- un cadre structuré:
 - ❖ un horaire régulier
 - ❖ des activités artistiques, sportives, culturelles et sociales
 - ❖ des projets et cours divers
 - ❖ des heures de détente
- un soutien scolaire:
 - ❖ des heures d'étude fixes
 - ❖ des explications individuelles
 - ❖ des rendez-vous hebdomadaires individuels au besoin et à la demande
 - ❖ un contrôle régulier des notes obtenues et un suivi adapté
- un soutien éducatif en collaboration avec:
 - ❖ les parents
 - ❖ les professeurs
 - ❖ tous les agents socio-pédagogiques en relation avec l'élève interne
- un contact avec les parents:
 - ❖ un entretien individuel au début de l'année scolaire pour les parents des nouvelles élèves internes
 - ❖ des appels téléphoniques et des e-mails
 - ❖ des entretiens familiaux sur RV
 - ❖ la *Journée des Parents* organisée en collaboration avec l'École

C. Règlement interne de l'Internat

I. **Déroulement**

1. **Ouverture de l'Internat**

L'Internat est ouvert du lundi 7.15h au vendredi 16.30h pendant la période scolaire. Les parents peuvent accompagner leur fille le lundi entre 7.15h et 7.50h.

Les personnes externes **ne sont pas admises** à l'Internat sans l'autorisation explicite d'un éducateur.

2. **Horaire quotidien**

Pour les élèves des classes de 7^e et 6^e

Du lundi au jeudi		Vendredi	
(7.15h) 6.45h	(Ouverture de l'Internat) Réveil	6.45h	Réveil
7.00h-7.40h	Petit-déjeuner	7.00h-7.40h	Petit-déjeuner
8.00h-11.35h	Cours	8.00h-11.35h	Cours
11.40h-13.25h	Déjeuner/cours	11.40h-13.25h	Déjeuner/cours
13.25h-14.15h	Cours	13.25h-14.15h	Cours
14.15h-14.45h	« Internatszäit »	14.15h-15.00h	« Internatszäit » (obligatoire pour les 7 ^e jusqu'au congé de Toussaint)
14.45h-15.45h	Temps libre/sortie/ goûter	14.30h-16.30h	Départ des internes (6 ^e)
15.45h-16.45h	Etude	16.30h	Fermeture de l'Internat
16.45h-17.00h	Pause		
17.00h-18.00h	Etude ou activité		
18.00h-19.00h	Dîner		
19.00h-21.00h	Loisirs/Activités/Chambres		
19.15h-20.15h	Etude facultative		
21.45h	Extinction des lumières		

Pour les élèves des classes de 5^e-1^e

Du lundi au jeudi		Vendredi	
(7.15h) 6.45h	(Ouverture de l'Internat) Réveil	6.45h	Réveil
7.00h-7.40h	Petit-déjeuner	7.00h-7.40h	Petit-déjeuner
8.00h-11.35h	Cours	8.00h-11.35h	Cours
11.40h-13.25h	Déjeuner/cours	11.40h-13.25h	Déjeuner/cours
13.25h-14.15h	Cours	13.25h-14.15h	Cours
14.15h-15.45h	Temps libre/sortie/ goûter	14.30h-16.30h	Départ des internes
15.45h-16.45h	Etude	16.30h	Fermeture de l'internat
16.45h-17.00h	Pause		
17.00h-18.00h	Etude ou activité		
18.00h-19.00h	Dîner		
19.00h-21.00h	Loisirs/Activités/Chambres		
21.45h	Extinction des lumières		

En fonction de l'horaire des cours, des activités parascolaires et de l'appui scolaire nécessaire, les éducateurs ajusteront les heures d'étude et de sortie.

3. Repas

Les élèves internes doivent réserver leurs repas (midi et soir) à l'avance et **se présenter à la cantine** avec leur carte. Quatre repas par jours sont inclus dans l'offre de l'Internat.

4. Etude

Les élèves internes étudient dans leurs chambres sous la surveillance des éducateurs.

Les éducateurs assurent un travail régulier et individualisé avec chaque élève interne en favorisant l'autonomie de chacune. Pour cela, ils se réservent le droit d'adapter l'horaire quotidien des élèves internes.

5. « Internatszäit »

L'« Internatszäit » est un moment d'échange entre les élèves internes et les éducateurs. Après les cours et avant de prendre leur sortie, les élèves internes viennent à l'internat déposer leurs affaires, discuter avec les éducateurs, ranger leur chambre, régler les questions d'organisation, etc. en toute tranquillité. L'« Internatszäit » est obligatoire pour les élèves de 7^e et de 6^e, facultatif pour les autres.

6. Sorties

Après-midi	Soir	Sortie prolongée
7^e/6^e : * 14.45h-15.45h <i>6^e possibilité de partir plus tôt</i>	Moins de 16 ans : Pas de sorties le soir	7^e/6^e: 1x par mois jusqu'à 17.00h <i>7^e à partir du 2^e semestre</i> <i>6^e à partir du mois d'octobre</i>
À partir de 5^e: 14.15h-15.45h	À partir de 16 ans **: 1x par semaine jusqu'à 21.00h	À partir de 5^e: 2x par mois jusqu'à 18.00h
À partir de 18 ans: 14.15h-16.15h	À partir de 18 ans: 2x par semaine jusqu'à 22.00h	À partir de 18 ans: 3x par mois jusqu'à 18.00h

*7^e : L'autorisation de sortie **après les repas de midi** à la cantine doit être donnée par les parents ou les tuteurs. (voir Dossier d'inscription)

** : Les sorties du soir sont **uniquement accordées par les éducateurs, sur demande écrite des parents à l'avance.**

Les élèves internes n'ont pas le droit de quitter l'enceinte de l'Ecole en dehors des heures de sortie, y compris le matin avant les cours.

L'Internat décline toute responsabilité pendant les temps de sorties et en cas de sortie non-autorisée.

7. Loisirs et activités

L'Internat propose différentes activités:

- activités artistiques: bricolage, dessin
- activités sportives: spinning, piscine, vélo, AirTramp, patins sur glace,relaxation
- activités culturelles: visites de musées, sorties au cinéma, sorties au théâtre
- activités sociales: projet au CIPA, soirées de lecture au CITIM
- activités diverses: projet de cuisine, jeux de société, soirées film, participation au concours *Mission Nichtrauchen*, participation au programme *Mérite Jeunesse*
- activités en plein air: rallye, camping de fin d'année, excursion de fin d'année

Les élèves internes peuvent également participer aux activités parascolaires de l'Ecole (*Ecole à la carte*) ou fréquenter des cours en dehors de l'Internat (p.ex. club sportif, conservatoire, scouts).

8. Messes

Une messe est célébrée trois fois par année scolaire; la participation de chaque élève interne y est obligatoire.

II. Santé et hygiène

9. Médicaments et visites médicales

Les élèves internes n'ont pas le droit d'avoir des médicaments dans leur chambre. Toutefois, si les parents veulent que l'équipe éducative donne un médicament à leur fille, ils peuvent confier une pharmacie personnelle à l'équipe éducative à condition de respecter les consignes suivantes:

La médication des élèves à l'Internat n'est pas une tâche qui incombe aux éducateurs. Elle peut se faire d'un commun accord suite à une dérogation parentale au cas par cas. En cas de non-respect de cet accord, celui-ci pourra être dissous après information des parents.

La prise en charge déléguée par les parents à l'équipe éducative n'aura lieu, que si et seulement si les conditions préalables sont respectées:

1. une dérogation parentale est remplie de façon lisible et complète,
2. un certificat médical ou une copie contenant des consignes claires et remis,
3. les médicaments sont étiquetés lisiblement avec le nom de votre enfant,
4. vous vous engagez à informer l'équipe éducative en cas de changement de médication et à présenter une nouvelle ordonnance médicale ainsi qu'une dérogation parentale.

En résumé, si une élève interne doit prendre un médicament, il faut remettre les médicaments avec une copie de la prescription médicale du médecin traitant à l'équipe éducative.

En cas de malaise, de maladie ou d'accident, un éducateur contactera les parents pour leur faire part de l'état de santé de leur fille.

Au cas où une visite médicale serait nécessaire, les parents devront accompagner leur fille chez le médecin.

En cas d'impossibilité de joindre les parents, l'éducateur agira selon sa conscience et prendra les mesures qu'il juge adéquates afin que les soins médicaux nécessaires soient prodigués à l'élève interne.

10. Poux de tête

Si les **parents** constatent que leur fille a des poux de tête, ils doivent avertir les éducateurs de l'Internat et leur fille devra rester à la maison jusqu'à ce que les poux aient disparu.

Si les **éducateurs** constatent qu'une élève interne a des poux de tête, ils avertissent ses parents. Elle devra rentrer à la maison pour traiter les poux et rester à la maison jusqu'à ce qu'ils aient disparu.

Après le traitement à la maison, l'élève doit se présenter le matin à l'infirmerie de l'école afin de recevoir l'autorisation pour retourner à l'Internat.

III. Absences

1. Absence exceptionnelle

Pour toute absence exceptionnelle (visite médicale, fête de famille, etc.) les parents doivent informer les éducateurs à l'avance par une excuse manuscrite ou envoyée par e-mail. Les éducateurs doivent savoir l'heure exacte du départ et du retour de l'élève interne à l'Internat.

2. Absence pour maladie

En cas de maladie de l'élève interne en début de semaine, il est important de signaler son absence à l'Internat, soit par téléphone, soit par e-mail. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre fille à l'Internat si elle est manifestement malade.

IV. Téléphones portables et tablettes numériques

Les téléphones portables sont interdits pendant:

- les études (uniquement 7^e – 5^e inclus)
- les activités
- le dîner
- la nuit

Pour la nuit, les élèves internes des classes inférieures doivent remettre tout appareil électronique aux éducateurs.

En cas d'abus, l'équipe éducative se réserve le droit d'appliquer des sanctions en fonction de la gravité de l'abus.

V. Engagements :

Le bien-être physique, psychique et affectif joue un rôle important au niveau du développement des jeunes adolescentes. Tous les acteurs impliqués dans l'éducation de l'adolescente, c'est-à-dire les parents, l'équipe éducative et la jeune fille elle-même doivent poursuivre les mêmes buts afin de garantir un encadrement favorisant le bien-être de l'adolescente.

L'équipe éducative s'engage à offrir différents services en respectant les valeurs enseignées par les Sœurs de la Doctrine Chrétienne tout en respectant le secret professionnel:

- garantir un milieu soutenant l'encadrement scolaire et éducatif des élèves internes
- proposer des activités ludiques aux élèves internes
- contacter les parents en cas de malaise, de maladie et/ou d'urgence afin d'envisager les aides nécessaires
- être à disposition des parents pour répondre à leurs questions concernant l'intégration, le développement, le comportement et le suivi scolaire de leur fille à l'Internat
- avoir un contact régulier avec les professeurs de l'école afin de garantir un bon encadrement scolaire (avoir accès aux bulletins et aux relevés de note intermédiaire, consultation Webuntis, ...)

En tant que parent(s), vous vous engagez à:

Soutien scolaire

- motiver votre fille au niveau scolaire, en l'encourageant et en veillant à ce qu'elle étudie en semaine et pendant le weekend

Absences

- prévenir les éducateurs de l'absence de votre fille par une excuse ou par un e-mail (p.ex. lors d'une visite médicale, d'un RV chez le kinésithérapeute, d'une fête de famille). Les éducateurs doivent savoir l'heure exacte du départ et du retour de votre fille à l'Internat.
- informer les éducateurs quand votre fille est absente le lundi pour cause de maladie et leur communiquer la durée de son absence
- communiquer aux éducateurs toute absence des parents durant la période scolaire et leur donner les coordonnées d'une personne de contact

Photos et enregistrements vidéo

- informer votre fille qu'il est strictement interdit de faire des enregistrements vidéo à l'Internat
- informer votre fille que sans autorisation préalable, il est strictement interdit par la loi de prendre des photos à l'Internat
- informer votre fille qu'il est strictement interdit de diffuser des photos et des enregistrements vidéo et de les mettre sur Internet

Endommagement des objets et/ou du bâtiment

- supporter les frais de réparation en cas d'endommagement involontaire ou volontaire des objets d'autrui et/ou du bâtiment
- supporter les frais de réparation en cas d'endommagement involontaire ou volontaire d'un téléphone portable, d'une tablette numérique ou de tout autre appareil de valeur d'une autre élève

Prix de l'Internat et paiement

- renvoyer les papiers dûment remplis et les annexes à joindre afin de calculer d'éventuelles réductions du prix dans les meilleurs délais.
- payer la facture de l'Internat et le minerval de l'Ecole dans les délais. En cas de problèmes, n'hésitez pas à contacter la chargée de direction.

En tant qu'élève tu t'engages à:

Engagement scolaire

- respecter les heures et le silence des études
- faire signer les devoirs en classe par un éducateur ou les parents
- étudier aussi pendant le weekend

Engagement de la vie en communauté

- informer les éducateurs de toute absence en dehors des heures de sortie
- respecter l'intimité des autres: il est interdit d'entrer dans une chambre d'une interne sans l'accord et la présence de celle-ci
- respecter les internes et les éducateurs, se comporter de façon polie et correcte

Chambres et espaces communs

- respecter les horaires de l'Internat: les élèves internes n'ont pas le droit d'être dans leur chambre entre 7.50h et 14.15h, sauf avec l'autorisation explicite des éducateurs
- respecter le matériel de l'Internat: chaque élève interne est responsable de l'ordre et de la propreté à l'Internat. Les chambres ainsi que les espaces communs doivent être gardés dans un état propre.
- nettoyer la chambre
- ne pas laisser entrer une personne externe à l'Internat

Alcool et substances illicites

La consommation et la possession de substances illicites (interdites) comme les cigarettes, les cigarettes électroniques, les boissons alcooliques et les drogues sont soumises à la Loi sur la Protection de la Jeunesse et sont strictement interdits à l'Internat/Ecole ainsi que pendant les sorties.

Une adolescente se présentant dans un état d'excès de substances ou d'alcool sera sanctionnée le jour même par un renvoi temporaire immédiat. Un entretien de clarification sera fixé par la suite afin de juger sur les mesures à mettre en place, en vue d'un maintien ou le cas échéant d'un renvoi de l'Internat.

Utilisation des téléphones portables

- respecter l'interdiction des téléphones portables pendant les heures d'étude, les activités, le dîner et la nuit
- respecter que les téléphones portables et tout autre appareil de valeur ne soient pas prêtés à autrui. Toute dégradation ou perte de matériel appartenant à autrui est à remplacer. L'Internat décline toute responsabilité.
- respecter qu'il est strictement interdit de faire des enregistrements vidéo à l'Internat
- respecter que sans autorisation préalable, il est strictement interdit par la loi de prendre des photos à l'Internat
- respecter qu'il est strictement interdit de diffuser des photos et des enregistrements vidéo et de les mettre sur Internet

VI. Divers



1. Les chambres

Les élèves internes dorment dans une chambre simple ou double. Elles sont responsables du nettoyage de leur chambre. Les éducateurs font des contrôles réguliers.

Chaque interne reçoit contre une caution de **70€** une clé pour sa chambre et une pour son armoire de GSM. En plus, chaque chambre est équipée d'une lampe-veilleuse.

La caution sera restitué en totalité ou en partie en fin d'année scolaire en fonction de l'état des lieux de sortie et de la remise des clés et de la lampe.

2. Vol et vandalisme

L'Internat décline toute responsabilité en cas de vol. Les élèves internes doivent éviter d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.

En cas de sérieux soupçons suite à un vol, l'équipe éducative se réserve le droit de perquisitionner les chambres, les armoires et les casiers en présence des élèves internes.

Toute élève interne qui endommage involontairement ou volontairement l'équipement ou le bâtiment de l'Internat doit supporter les frais de réparation.

3. Sanctions et motifs d'exclusion

Le non-respect du règlement de la part de l'élève interne entraînera des sanctions. La nature de la sanction sera adaptée à la gravité de la faute.

L'Internat se réserve le droit d'un renvoi temporaire ou définitif de l'élève interne dans les cas indiqués ci-après:

- comportement compromettant le bon fonctionnement du groupe
- violations graves ou renouvelées du règlement d'ordre interne
- vandalisme
- fumer dans l'enceinte de l'Internat ou de l'Ecole
- abus d'alcool et/ou de drogues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Internat
- ...

4. Prix de l'Internat

La pension pour l'année scolaire 2023/2024 s'élève à 4.539€ (tarif prévu par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse). Une réduction pourra être accordée sur demande motivée des parents auprès du secrétariat de l'AGEDOC.

(Madame Séverine Hentges, tél.: 49 94 31-543 ; severine.hentges@epf.lu)

Vous recevrez une facture que vous serez invités à régler:

- soit 1x par trimestre,
- soit 1x par mois durant 10 mois.

Le minerval de l'Ecole s'élève à 360€ payable en deux tranches.

5. Résiliation du contrat au cours de l'année scolaire

Les élèves internes qui désirent quitter l'Internat durant l'année scolaire peuvent résilier le contrat. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'Article 2 du Contrat d'Internat.

6. Contrat d'Internat

Adaptions du Contrat d'Internat à consulter sur notre site Internet:

www.internat-fieldgen.lu/fr/infos-pratiques/telechargements

VII. Affaires personnelles à apporter

Chambre

- o 1 couette
- o 2 housses de couette
- o 1 oreiller
- o 2 taies d'oreiller
- o 2 draps-housses
- o réveille-matin
- o lampe de bureau
- o poubelle
- o sacs de poubelle

Vêtements

- o pyjama ou chemise de nuit
- o pantoufles
- o veste imperméable
- o tenue de sport
- o chaussures de sport
- o maillot et bonnet de bain
- o gants (patinoire)

Hygiène

- o serviettes de bain
- o essuie-mains
- o affaires de toilette
- o serviettes hygiéniques et/ou tampons
- o sèche-cheveux

Divers

- o Code IAM (envoyé par le Ministère de l'éducation nationale) pour les nouvelles internes
- o Caution de 70€
- o quelques cintres
- o kit de nettoyage: chiffon et produit de nettoyage (miroir et lavabo)
- o pharmacie personnelle et ordonnance médicale
- o affaires pour s'occuper pendant son temps libre: livres, jeux, devinettes, mots croisés, Sudoku, Mandala

VIII. Contact

Chargée de direction:	462 666-535 (Christine Goy)
Psychologue:	49 94 31-518 (Helena Martins)
Equipe éducative:	
Classes de 7 ^e à 3 ^e :	462 666-536
Classes de 2 ^e à 1 ^e :	462 666-537
Adresse e-mail:	internat@epf.lu
Site Internet:	www.internat-fieldgen.lu
Ecole:	49 94 31-1

Informations pour la rentrée 2023/2024

	Vendredi 15.09.2023	Lundi 18.09.2023	Mardi 19.09.2023
Classes de 7 ^e	<p>Internat: 14.00h: Rentrée des élèves de 7^e à l'Internat avec tous les bagages 16.00h: Fermeture de l'internat, les filles retournent avec leurs parents à la maison</p>	<p>École: 9.00h-14.15h: Rentrée des élèves de 7^e</p> <p>9.00h : <i>Réunion d'information pour les parents de 7^e à l'École</i></p> <p>Internat: 14.15h: Accueil des élèves à l'internat avec une première sortie encadrée par les éducateurs. Les filles passent leur première nuit à l'internat et y restent jusqu'au vendredi.</p> <p>18.00h: - Barbecue dans la cour, si la météo le permet</p>	<p>École: 8.00h-14.15h: Cours</p> <p>Internat: À partir de 14.15 heures, encadrement à l'internat avec sortie</p>
Classes de 6 ^e à 1 ^{er}		<p>Internat: 15.00h-17.30h: Rentrée des élèves de 6^e à 1^{er} à l'Internat avec tous les bagages. Les filles passent leur première nuit à l'internat et y restent jusqu'au vendredi.</p> <p>18.00h: - Barbecue dans la cour, si la météo le permet</p>	<p>École: 8.00h-14.15h: Reprise des cours.</p> <p>Internat: A partir de 14.15h: - Encadrement des élèves à l'Internat avec sortie non-encadrée</p>